

**SOMMAIRE**

L'édito
page 1

La Vie municipale
pages 2 à 6

Commerce et
Associations
clastrois
pages 7 à 13

Point info
page 14

Calendrier des
manifestations
pages 15

État civil 2017
page 16

Parmi les actions engagées par la municipalité, nos écoles sont l'une de nos priorités. Suite à la décision de laisser aux communes l'organisation de la vie scolaire, un long travail a été engagé avec les parents d'élèves, les enseignants, la MJC Nini Chaize et les élus, afin de mesurer les avantages et inconvénients de chaque solution envisagée. Le conseil municipal (en attente de celui de Mirabel et Blacons) et le conseil d'école se sont positionnés pour une organisation basée sur 4 jours. Ainsi, ces avis seront soumis à Mr l'inspecteur d'académie pour une décision finale courant février. De même, pour la garderie périscolaire, une évaluation des besoins et l'organisation s'y référant, seront effectuées.

Toujours pour nos enfants, et parce que la demande ne cesse de croître, des aménagements et des investissements en matériel de cuisine seront nécessaires au restaurant scolaire. Malgré le bon travail des membres de l'association et du personnel, que je remercie, les moyens mis à disposition sont, à ce jour, insuffisants pour pallier à la confection des 120 à 130 repas journaliers.

Côté services à la population, le réaménagement de la mairie et le prochain déménagement de L'Agence Postale Communale dans ces mêmes locaux viendra renforcer le pôle services à la population, offrant ainsi de meilleures conditions d'accueil et de confort pour les visiteurs et les agents. Dans l'attente de la réfection de la Place de la Fontaine, la deuxième tranche de travaux, que nous espérons pour l'été, viendra compléter cet aménagement avec des sanitaires publics accessibles, un local de rangement pour nos associations et un parvis rappelant le préau de l'ancienne école.

Une large place est laissée dans L'Encrier, à nos associations. Dans le domaine de l'animation sur notre commune, elles effectuent un formidable travail. N'oublions pas que derrière ces « associations », se trouvent des dizaines de personnes bénévoles, qui n'hésitent pas à s'investir pour la collectivité, à donner de leur temps et parfois de leur argent. Oui, Merci à vous, dirigeants, accompagnateurs, organisateurs, sympathisants, qui par vos actions, remplissez un rôle social important, que ce soit pour nos jeunes, pour nos anciens, pour nous tous, créant ainsi du lien entre chacun d'entre nous.

Bonne lecture.

La vie municipale

L'adressage – dénomination et numérotation des voies et rues

Comme indiqué dans l'Encrier de janvier 2017, le conseil municipal travaille sur la dénomination et la numérotation des voies.

Pour des raisons d'aides financières, ce projet n'a pu voir le jour en 2017. Ainsi, une demande a été effectuée pour 2018 auprès du département, la commande des panneaux a été passée, et le travail de pose des panneaux pourra être programmé avant l'été.

A ce jour, nous sommes dans l'attente du cadastre numérisé qui viendra apporter un éclairage de qualité sur cet adressage. Ceci est annoncé pour février.

La pose des panneaux de voies, de rues sera effectuée par les agents municipaux. Seule, la pose des numéros des habitations, fournis par la mairie, sera à votre charge. Celle-ci devra s'effectuer suivant une charte qui vous sera précisée.

Dès lors que la pose des panneaux sera effective, nous reviendrons vers vous, par courrier personnel, pour vous indiquer précisément votre adresse, ainsi que les démarches à effectuer pour la modifier auprès de tous vos correspondants. De même, à votre demande, les points GPS vous seront délivrés personnellement.

Attention, il s'agit bien d'une modification d'adresse, et non pas d'un changement d'adresse (vous ne déménagez pas !)

Comment s'est effectué l'attribution du nom de la voie ?

Les personnes, constituant le groupe de travail, ont souhaité conserver, ou nommer les différentes voies en empruntant des noms de quartier, ou de lieu-dit existants.

Les chemins privés seront aussi dénommés, permettant ainsi à toutes les habitations de bénéficier d'une adresse précise, avec un numéro affecté au plus près.

De même, la commune prendra en charge la fourniture et la pose des mâts et des plaques.

Après présentation en réunion publique, le conseil municipal a validé le principe.

Comment s'est effectué l'attribution de votre numéro ?

Avec l'aide du cabinet Signa Concept, les élus ont choisi le système d'attribution métrique qui attribue le numéro des habitations à partir de l'origine de la rue, le côté droit de la dite rue étant toujours en numéros pairs, et le côté gauche en numéros impairs.

Ce système comporte de nombreux avantages par rapport au système traditionnel, classant les numéros les uns à la suite des autres.

Ainsi, au niveau de l'évolution de l'urbanisme, une nouvelle construction pourra être insérée entre deux existantes sans avoir recours à des numéros Bis ou Ter.

Au niveau de la sécurité :

- Les services des secours connaîtront exactement la borne incendie la plus proche. Une identification de votre habitation sera ainsi facilitée pour les services de secours,

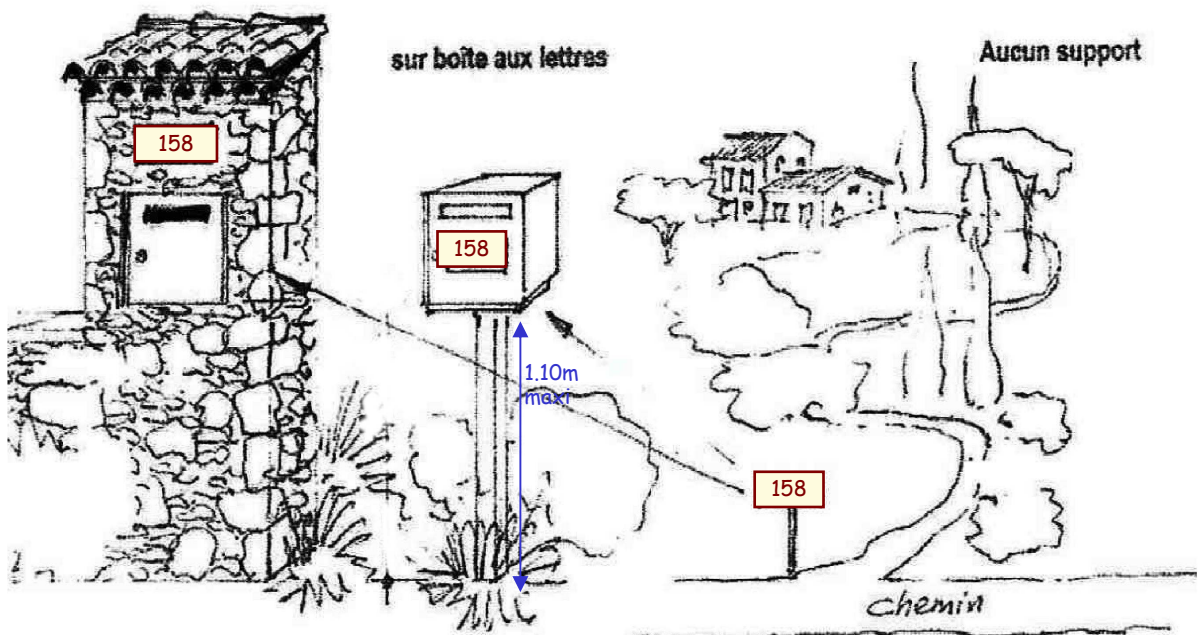
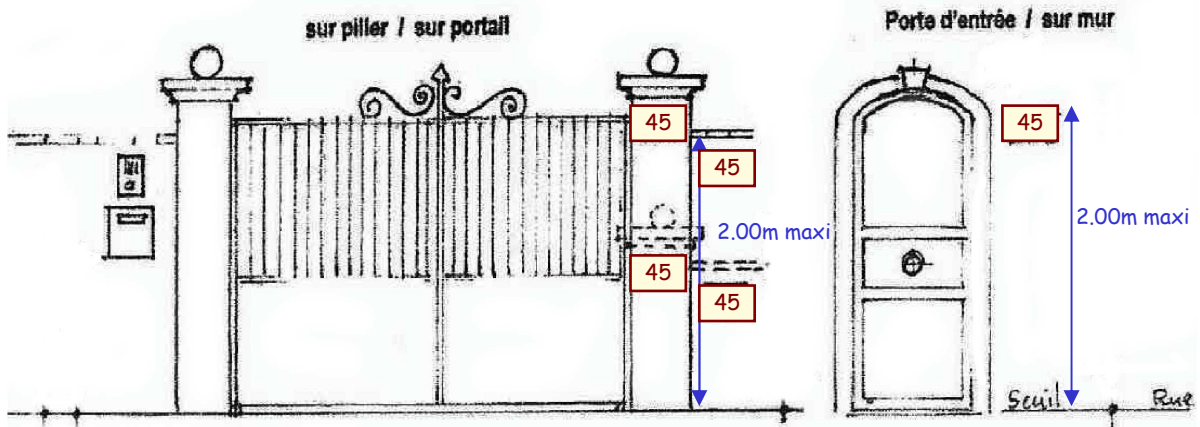
- de même, votre médecin trouvera plus facilement l'habitation de la personne à qui porter assistance, en regardant son GPS ou simplement le compteur de sa voiture.

Comment va se présenter votre nouvelle adresse ?

Respectant les normes AFNOR XPZ 10-011, votre adresse officielle sera composée de votre (vos) nom (s), suivi de votre adresse officielle (n° et nom de la voie) et du code postal suivi de la commune. Le fichier sera transmis auprès des services de l'IGN, qui le transmettra lui-même auprès des services de secours.

Eventuellement, un complément d'adresse laissé à votre libre choix, pourra être apposé.

Exemple :



L'aménagement des ronds-points de la Vallée de la Drôme

Depuis plusieurs années, le conseil municipal a en projet l'aménagement du rond-point situé au carrefour de la route de Die et de la route qui mène à La Clastre. L'objectif est de le rendre plus agréable à l'œil, mais aussi d'en faire une vraie porte d'entrée sur le village.

Plusieurs idées ont ainsi été envisagées, sans toutefois voir le jour.

Parmi celles-ci, le syndicat de la Clairette et des vins du Diois, en relation avec les collectivités locales et le service technique du département, a souhaité monter un projet oenotouristique global sur l'ensemble de la vallée de la Drôme, tels que la route de la Clairette de Die, la candidature au label Vignobles et découvertes, et l'aménagement des ronds-points. L'objectif est d'identifier la vallée de la Drôme comme une destination à vocation touristique, dont les valeurs sont : terroir, bien vivre, Clairette de Die.

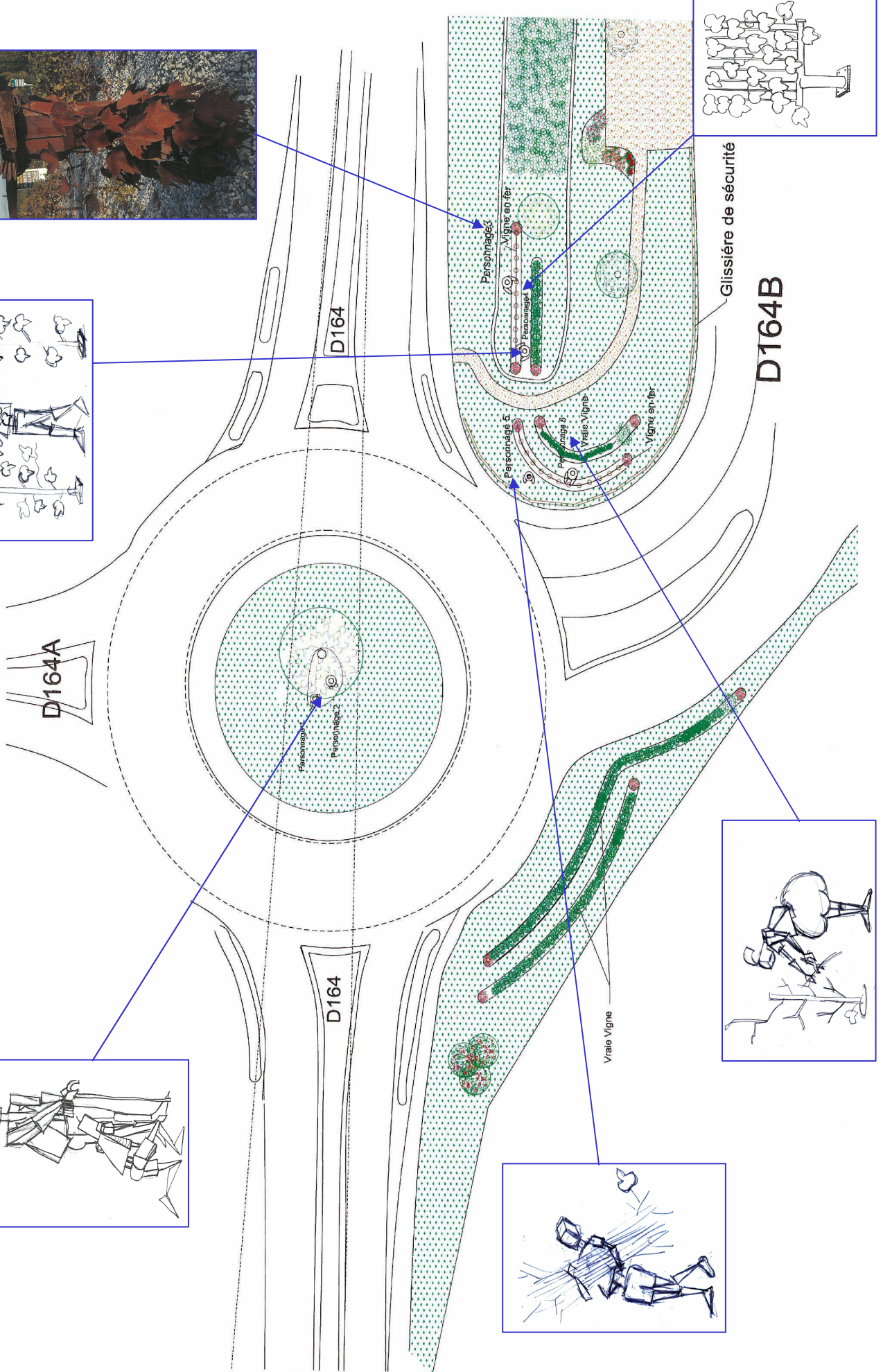
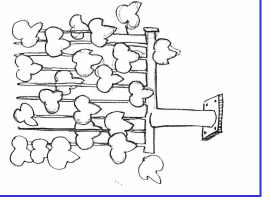
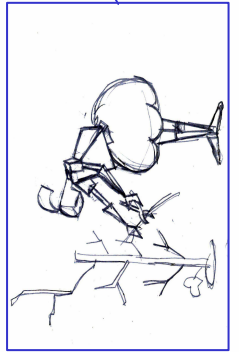
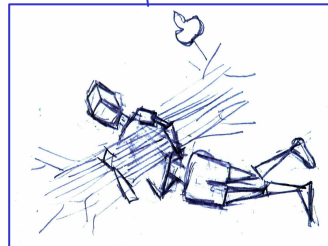
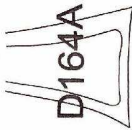
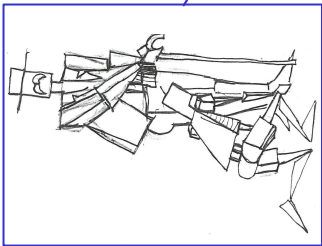
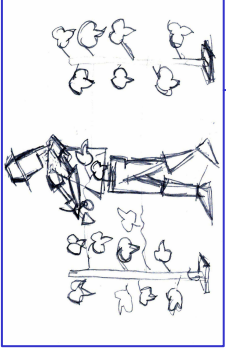
A double finalité, pédagogique et touristique, mêlant l'art et la culture et complété par un aménagement paysager, les réalisations prévues consistent à implanter sur les ronds-points du principal axe routier du territoire, des statues représentant les différentes étapes de production de la Clairette de Die, du labour à la reboule des vendanges.

Celles-ci se déclinent ainsi :

- Crest, quartier les Blaches : Labour, plantation de la vigne ;*
- Piégros La Clastre, rond-point : Taille de la vigne ;*
- Saillans, quartier La Magnanerie : Vendange des raisins ;*
- Vercheny le Bas : Etape de vinification, remuage sur pupitre ;*
- Die, rond-point à l'entrée : Reboule, moment de convivialité suite aux vendanges.*

Le choix de l'artiste, s'est effectué dans un souci de cohérence avec les projets déjà conduits sur le territoire, que ce soit sur le thème du picodon à Crest ou la rivière Drôme à Aouste sur Sye. Cela contribuera à la création d'une harmonie visuelle sur le territoire.

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage et financé en partie par le syndicat, a ainsi reçu l'accord et le soutien financier de l'Europe, de l'état, de la région, du département, de la Communauté de Communes. Ainsi, avec leur aide, la participation des communes reste relativement modeste.



Les travaux de la mairie achevés

Depuis le 20 décembre, les services administratifs de la mairie ont retrouvé leurs locaux après une année de travaux, respectant donc le planning initialement prévu. Pour ce qui est de l'agence postale, le déménagement normalement programmé en même temps que celui de la mairie a été un peu retardé car pour cela, nous dépendons de la Poste ce qui est un peu plus compliqué, surtout en matière de déplacement de lignes téléphoniques et internet ; nous espérons toutefois que cela pourra se faire dans les meilleurs délais afin que tous les services puissent enfin être regroupés dans les mêmes locaux, ce qui facilitera le travail des agents tout en améliorant les services proposés à la population.



La desserte en 4G pour la téléphonie mobile

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. En France, environ, 92 % de la population utilise des téléphones mobiles. En 2017, plus de 40 000 antennes relais assurent la couverture du territoire en 2G, 3G ou 4G(*). Ainsi, afin de respecter les nombreuses obligations de l'état, le développement se poursuit pour garantir le bon fonctionnement des réseaux « mobiles ».

Sur le site de Pigeovent, jusqu'à présent desservi en 2G ou 3G, l'évolution de l'antenne relais a pour objectif de satisfaire les demandes de qualité de réseau de la téléphonie mobile, avec une amélioration de la capacité, de la qualité de service et du débit, grâce au « Très Haut Débit Mobile Orange » (4G).

L'ensemble des autorisations étant acquises, Orange procédera, courant du mois de mars, à la modification de l'antenne existante, pour un service opérationnel début avril.

Interférences avec la TNT

Il est possible, dans certains cas que votre réception de la TNT soit perturbée. Quelques actions très simples vous seront demandées pour déclencher l'intervention visant à faire cesser ce brouillage.

Si tel est le cas, vous devrez téléphoner à un centre d'appel dédié au 09 70 818 818 (Prix Appel local)

Suite à cet appel, un antenniste vous contactera pour une prise de rendez-vous. Celui-ci établira le diagnostic.

Différents cas peuvent se présenter :

- Mauvaise réception de la TNT ;
- Dysfonctionnement de l'antenne ;
- Brouillage lié à la 4G.

Seule, la détection du brouillage lié à la 4G sera prise en charge par l'opérateur.

(*) : Téléphonie Mobile de 4ème génération



Rampe d'accès handicapés au CRA

Comme annoncé dans le précédent numéro, une rampe d'accès a été créée devant l'entrée du Centre Rural d'Animation à l'automne. Le muret a été déplacé afin de garder une largeur de voirie suffisante pour le passage des véhicules. La porte d'entrée a été changée pour une porte conforme aux normes PMR également. Ces différents travaux ont été réalisés par les entreprises Dromaçon pour la maçonnerie, Gencel pour la menuiserie et Rialhe pour la rambarde.

Commerce et Associations Clastrois

Bistro « Le Solaire »



Cette année au menu du bistro :

- ☞ Rassemblement moto « café racer », le troisième du nom se déroulera le week-end du 26 et 27 mai,
- ☞ La fête de la musique sera chez nous le vendredi 22 juin,
- ☞ Le bal du 14 juillet aura lieu le 13 avec repas gardiane et le groupe « denis gault »,
- ☞ Repas pour le 15 août avec concert.

Nous continuons nos petits concerts les vendredis soirs de 18h30 à 21h00, comme ça on concilie le plaisir de la musique du vendredi et les non nuisances nocturnes.

La nouveauté de ce début d'année le dépôt de colis UPS.

Fred et Flo

L'Amicale des Écoles Mirabel-Piégras

En ce début d'année scolaire, l'Amicale laïque des écoles de Mirabel et Blacons et Piégras-La Clastre a déjà organisé trois manifestations qui ont, toutes les trois, recueilli un grand succès :

- le 15 octobre : Notre première Bourse aux vêtements et aux jouets.

- le 25 novembre : notre traditionnel loto

C'est à nouveau l'occasion pour nous de remercier tous les généreux donateurs qui ont contribué au succès de cette manifestation grâce à la qualité des lots.

- le 3 février : repas choucroute.

Ces trois manifestations et celles à venir en 2018 permettront de financer les projets menés par les enseignants avec nos enfants.

Parmi les nombreux projets envisagés, nous pouvons citer notamment :

- Les sorties à la piscine pour les élèves de grande section, de CP, CE1 et CE2 ;

- Un séjour de deux nuitées pour les élèves de CP à Vassieux-en-Vercors ;

- Des ateliers chants pour les élèves de maternelle, de CP, CE1 et CE2 ;

- Sortie au musée des Confluences (CE1-CE2) ;

- Séjour en Alsace (CM1) ;

- Un séjour à vélo (CM2).

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer la prochaine manifestation organisée par l'Amicale laïque qui se déroulera le 23 juin 2018 - la fête des écoles organisée cette année à Piégras-La Clastre.

Nous espérons, cette année encore, vous voir venir nombreux participer à cette manifestation pour nos enfants.

Nous vous présentons tous nos vœux pour cette année 2018.

Les membres de l'Amicale Laïque

Quoi de neuf au Restaurant Scolaire Intercommunal ?

L'assemblée générale du Restaurant Scolaire Intercommunal de Piégros-Mirabel s'est tenue le 13 novembre dernier. Réunissant le personnel de la cantine, les parents d'élèves, les élus et les enseignants, cette soirée est toujours l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et de soulever de nouveaux axes de travail.

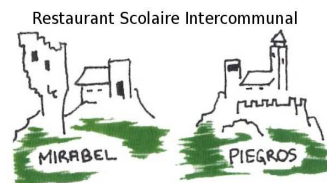
Des effectifs toujours en hausse

Depuis la rentrée de septembre 2016, la salle de motricité des Berthalais se transforme, le temps du déjeuner, en salle de restauration grâce à un ingénieux dispositif de tables et de bancs escamotables. Les repas, toujours préparés à Piégros, sont livrés par les animateurs de la MJC Nini Chaize à l'école. Ce sont ces deux animateurs et deux agents de l'école qui assurent le service du repas. L'expérience confirme un véritable mieux être pour les enfants de la maternelle : moins de bruit, moins de transport, l'heure de la sieste avancée... une après-midi plus agréable pour tous ! L'accueil aux Berthalais est limité à 50 enfants : cela pose question car le nombre d'enfants inscrits avoisine actuellement les 47/48 et 50 pour certains midis en décembre !! Que faire s'il y a plus de demandes que de places ?...

Les effectifs sont aussi en progression à Piégros-la-Clastre, ce qui conduit l'équipe du restaurant à concevoir et servir 110 repas en moyenne par midi (avec des pics à près de 130 repas!). Cette situation pose des difficultés grandissantes dans l'organisation de la préparation des repas mais aussi dans les tâches administratives, la gestion des stocks (notamment pour les produits locaux et/ou biologiques).

En parallèle, le projet de création d'une cuisine centrale avance, à son rythme. Sa concrétisation pourrait aboutir d'ici 2 à 3 ans. En attendant, - il va falloir trouver des solutions - mairies, cuisinier et parents sont mobilisés...

Pour toute information ou question, n'hésitez pas à nous contacter :
rsi.mirabel.piegros@orange.fr
ou au 04.75.40. 05. 58 (entre 14h et 16h).



La fête des Ecoles

L'association était présente à la fête des écoles du 24 juin dernier. Les parents proposaient un stand pour découvrir le restaurant, son équipe et échanger sur son activité. Un jeu sur le thème du goût et des saveurs a été proposé aux enfants... Un bon moment partagé !



Les repas à thème

Les enfants adorent ! Visite du Père Noël et repas de fête, chandeleur et nouvel an chinois font toujours partie des temps forts de l'association. Merci à tous les parents pour leur aide et on espère que le Père Noël sera au RDV cette année encore !

Un temps convivial

Et pour remercier chacun pour sa contribution au bon fonctionnement du restaurant tout au long de cette année bien chargée, toute l'équipe ainsi que nos fournisseurs, partenaires, élus ont été invités à échanger ensemble, le temps d'un apéritif, le 4 juillet dernier.

A la recherche de coup de main

L'équipe actuelle des parents bénévoles est à la recherche de renforts. Pour une action ponctuelle ou à plus long terme, en fonction de vos disponibilités.

Un grand merci à l'équipe de la cantine et à toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de notre association !

Fidèle aux valeurs de l'Education Populaire qu'elle défend au jour le jour, l'association développe des actions envers tous les publics du territoire de la Communauté de Communes du cretois et pays de Saillans – Coeur de Drôme : actions culturelles, sportives et socio-éducatives ainsi que des animations de proximité.

L'animation collective famille

Le traditionnel spectacle de fin d'année organisé par le secteur Famille de la MJC-CS a eu lieu le mercredi 22 novembre. Ce sont environ 150 personnes qui se sont réunies pour assister à 2 spectacles pour enfants de **la compagnie Les papillons bleus** basée à Dieulefit.

Chaque année, une compagnie locale est choisie pour réunir petits et grands autour d'un moment culturel ouvert à tous.

Les comptines se succèdent, reprises en cœur par le public. Un beau moment de partage en chansons et de souvenirs des comptines que l'on chantait étant petit et que l'on chante maintenant à nos enfants et petits-enfants!

Entre les deux spectacles, les familles ont pu prendre un goûter offert par la MJC-CS. Un moment convivial qui permet d'échanger et de rencontrer d'autres familles venues pour la même occasion. Comme de nombreuses actions mises en place par le secteur famille, cet après-midi était proposé avec une participation libre et consciente, une façon de permettre à chacun de participer selon ses moyens. Les parents nous ont dit avoir passé un bon moment, et les sourires des enfants au moment de quitter la salle venaient en effet confirmer ce ressenti.

En tant que lieu d'initiatives et d'accompagnement des projets collectifs des habitants de son territoire, la MJC centre social Nini Chaize propose des actions en adéquation (aux plus près) avec leurs préoccupations. L'année qui se termine a amorcé les changements insufflés par le nouveau projet social de l'association (projet 2017-2020 « inventons notre cité idéale pour 2020 ! »). Dans cette continuité, 2018 verra évoluer le projet de secteur famille vers une présence accrue au quartier Le Fontagnal, l'émergence de Jardins Familiaux :

jardins visant à renforcer le lien et les solidarités, à lutter contre l'isolement, la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agira également de développer le lien avec les pères et le travail autour de la paternité, et de prolonger la convivialité des soirées barbecues et des espaces de jeux en familles. Enfin la MJC centre social accompagnera le collectif des parents vers plus d'autonomie dans le portage de leurs projets.

L'accueil de loisirs des 6-11 ans

13 février 2018 : sortie ski de fond au Grand Echaillon

15 février 2018 : sortie luge au Grand Échaillon

20 février 2018 : sortie patinoire à Valence

L'accueil de loisirs des 11/14 ans

12 février 2018 : escape game à Valence

21 au 23 février 2018 : mini-camp ski de piste à Autrans



Le secteur jeunes

Deux accueils de jeunes : Aouste-sur-Sye et Saillans. Ces espaces sont des lieux de rencontres, de loisirs et d'émergence d'initiatives.

Point Ressource Accompagnement Projet Jeunes : accompagnement à la réalisation de vos projets. Venez nous parler de vos idées de sorties, WE, projets extravagants et autres voyages ! Nous sommes là pour vous accompagner.

Des animations de proximité en lien avec les éduc de la Sauvegarde 26 et avec le micro de Radio Prox' et **Un lieu d'Informations jeunesse** (service civique, mobilité, santé...)

Opération coup de pouce : un espace de travail pour les devoirs. Il reste encore des places pour rejoindre la team !

Association Libre de Gestion Forestière de l'Écrin de St Médard

Le territoire de l'ASLGF (Association libre de gestion forestière) de l'Écrin de Saint Médard se situe dans la vallée de la Drôme et s'étend sur les communes d'Aouste-Sur-Sye, de Piégros-La Clastre, Aubenasson, Saint-Sauveur en Diois, Chastel Arnaud et La Chaudière et pourra s'agrandir aux communes voisines dans une logique de gestion à l'échelle du massif.

Après plusieurs réunions de concertation et de formation aux documents permettant de préparer un appel d'offres concernant le Plan de Gestion Simplifiée (PGS) des parcelles forestières des adhérents, son lancement est prévue début d'année 2018.

La mise en œuvre du 1er PSG bénéficie de subventions régionales, avoisinant les 70% du hors taxes.

Données chiffrées :

En décembre 2017, elle regroupe 30 membres propriétaires de parcelles à vocation forestière, soit 613 hectares.

L'ASLGF est constituée de :

- 28 propriétés étant dépourvues de PSG à ce jour pour 476 ha dont : 8 propriétés soumises à PSG obligatoire et non réalisé pour 325 ha et 20 propriétés non soumises à PSG obligatoire pour 151 ha ;

- 1 propriété de 83 ha bénéficiant déjà d'un PSG obligatoire ;

- 1 propriété de 54 ha sur Aubenasson bénéficiant d'un PSG obligatoire.

Objectifs de l'ESM :

La première démarche lancée par l'ASLGF est de concevoir un Plan Simple de Gestion (PSG) respectant les objectifs d'exploitation et de mise en valeur de chaque propriétaire, pour toutes les parcelles confiées.

L'ASLGF a pour objet la gestion et l'exécution des travaux et des opérations d'entretien, des forêts des propriétés qu'elle réunit :

- Préserver, restaurer ou exploiter les peuplements forestiers comprenant en particulier ; l'organisation des interventions sylvicoles en vue, si possible, d'améliorer la valeur des peuplements ; le regroupement des travaux sylvicoles ; le regroupement des produits et services forestiers des associés pour la mise en marché afin d'en obtenir la meilleure valorisation possible.

- D'aménager et d'entretenir des voies et réseaux divers, d'organiser la desserte et de réglementer la circulation sur la voie privée à des fins d'utilité forestière et de protections contre les incendies en collaboration avec les pouvoirs publics.

- De rendre tous services à la mise en valeur sylvicole et à la protection des propriétés et, en particulier ; la réalisation de plan simple de gestion et l'obtention de toute garantie de gestion durable ; les négociations concernant des services rendus par la forêt du secteur à la collectivité ; participer à l'organisation de la pratique des différents usages du milieu (toutes activités qui peuvent être pratiquées en forêt : ramassage de champignons, sylvopastoralisme, randonnées...).

- D'entreprendre toutes actions visant à améliorer la structure foncière de la propriété forestière du secteur de l'association.

- D'assurer la protection contre les risques (responsabilité civile).

L'ASLGF se veut être une interface entre les professionnels de la filière bois et le propriétaire forestier en vue d'une valorisation de son patrimoine.



L'ASLGF a pour objectif de garantir sur les parcelles lui étant confiées, la poursuite d'objectifs forestiers adaptés visant à améliorer le peuplement en place. L'ASLGF s'interdit le plus possible toute pratique excessive de type « coupes rases ».

L'ASLGF vise à garantir également la qualité des travaux effectués sur les parcelles en privilégiant des méthodes d'exploitation, de vidange et de stockage des bois respectueuses de l'environnement et de la valeur d'avenir de la forêt.

L'ASLGF se veut être une association de gestion raisonnée de la forêt, gérée par des propriétaires d'une même entité géographique, pour la réalisation d'interventions mesurées et la valorisation adaptée de leurs produits forestiers et de leur patrimoine.

Cas particuliers :

L'ASLGF a choisi de travailler par consultation afin de profiter des compétences des professionnels de la gestion forestière du secteur, et garantir les conditions tarifaires adéquates à ses adhérents.

Le périmètre de l'association se trouve pour partie dans la zone Natura 2000, le Rédacteur devra respecter la réglementation liée au site Natura 2000 « Massif de Saôu et Crêtes de la Tour ». De plus, un certain nombre d'adhérents étant sensibles aux objectifs de ce réseau, le Rédacteur devra prendre en compte ces aspects dans sa gestion.

L'ASLGF désire également à court terme s'engager dans une labellisation en Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental forestier (GIEEF), cet objectif devra être pris en compte dans la rédaction du PSG.

Autres usages :

- usages parallèles envisagés de la forêt : accueil du public, visite/promenade, pédagogie, approche sylvo-cynégétique,...

- sécurisation, protection physique et juridique des lieux, balisage ...

- aménagements DFCI (pistes, citernes, signalétiques, etc)

Conditions de réalisation des prestations :

La gestion forestière réalisée dans les parcelles de l'ASLGF sera certifiée PEFC. Les intervenants sélectionnés pour mettre en œuvre les opérations devront ainsi être tenus de respecter le cahier des charges PEFC.

Les coupes et travaux devront être conduits au mieux des intérêts des propriétaires et dans le respect du plan prévu par le PSG.

Le propriétaire ou le mandataire sera signataire de tout document engageant des coupes ou travaux sur sa propriété.

Le gestionnaire devra transmettre systématiquement à l'ASLGF la copie des demandes de subvention, des contrats et le cubage de bois produit. Il tiendra informé l'ASLGF des accords passés avec les propriétaires, du bilan de fin de travaux et des mouvements financiers.

Suite au 1er PSG conclu cette année, un avenant est prévu pour les adhérents futurs intéressés.

Nous sommes désormais regroupés sous Fransylva Rhône Alpes Auvergne.

L'adhésion a un taux modeste vous offre une RC à 0.20 €/ha, des conseils juridiques par une plate forme régionale, un abonnement au journal forestier et un contact possible avec un technicien du CRPF(organisme public habilité à la gestion des forêts privées).

Pour tous renseignements se rapprocher des membres du Bureau

Président : Régis PINET

Vice-Présidente : Marie-Pascale ABEL COINDOZ

Trésorière : Christiane EYMERY

Secrétaire : Bernard GONDIAN

ACCA – L'Alouette et Dame Nature

Nous sommes souvent questionnés sur la chasse, par tous ceux qui pratiquent la Nature.

Les promeneurs, qu'ils soient retraités ou en activité, les agriculteurs par lien du terrain, des gens qui voudraient bien savoir comment est organisée la Chasse.

A ce titre et pour faire connaître et partager cette pratique « un dimanche à la chasse » est organisé chaque année, dans différentes ACCAS du département, officiellement une matinée d'un dimanche mi-octobre, ouverts aux non chasseurs, pour faire connaître et partager cette passion, suivi d'un repas convivial. Vous pourrez vous inscrire en nous contactant, même durant la saison ou auprès de la Fédération à Crest.

Vous pourrez participer à des battues gros gibier ou à une chasse traditionnelle petit gibier, voir avec tir à l'arc. Vous pouvez donc rester avec nous sur la commune ou choisir des lieux proposés par la Fédération.

Chassons nous en toute liberté sans avoir d'encadrement ? Pourquoi autant de jours de chasse ? Souvent les chasseurs répondent à ces questions de rencontre, au mieux, quand elles sont posées avec écoute et intérêt, un peu moins aimablement, lorsqu'il s'agit de nous critiquer.

L'activité de la Chasse en Association Communale dans la moitié Sud de la France et essentiellement en privé dans la moitié Nord est conduit par des arrêtés préfectoraux par département notamment sur les dates d'ouverture et de fermeture de chasse par espèces chassables.

Pour le petit gibier, ou chacun peut pratiquer sur les terrains rattachés à l'ACCA, non opposants, il y a une gestion des espèces : lièvres, faisans, perdrix, des limites de prélèvement, avec des postes de nourrissage l'hiver pour les oiseaux et des cultures à gibier, avec l'aide d'agriculteurs .

Pour le grand gibier : chevreuil, cerf, sanglier, le chasseur est tenu d'être enregistré sur un cahier d'équipes par territoire et placé sous l'autorité du détenteur, soit le Président ACCA, soit le propriétaire de la chasse privée.

Le Chasseur présent signe à chaque battue sa présence et valide son acceptation des consignes de sécurité et de chasse, données à chaque sortie par le responsable d'équipe.

L'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sous les ordres du Préfet, une brigade par département, est en charge de la surveillance des applications des arrêtés, mais aussi du piégeage, du braconnage, des utilisateurs de la Nature, des dégâts loup.

Le nombre de chevreuils, cerfs, biches, faons, à prélever est attribué lors d'une commission départementale avec l'ensemble des organismes gérant la faune sauvage du département, la Fédération de chasse 26, les syndicats agricoles, les représentants du monde écologique, puis localement par un comité local de gestion sur le canton, avec les représentants locaux agricoles. Ce quota d'animaux est partagé entre toutes les chasses déclarées suivant leur surface hectare et leurs forêts de refuge.

Des bracelets numérotés doivent être fermés sur la patte arrière de l'animal et marqués du jour du tir. L'animal est pesé et inscrit sur le cahier de battue. Ces données sont transférées à la Fédération aussi par internet pour une étude des poids suivant le biotope ou les maladies.

Le sanglier a été ouvert tous les jours ces dernières années (sauf le mercredi sur l'ACCA, jour de non chasse) pour tenter de palier aux dégâts importants sur les cultures, causés par sa population en nette augmentation et aux aléas de Dame Nature, les années sans fructification forestière, les glands rentrant principalement dans l'alimentation de cet omnivore. Mais il mange aussi du poisson dans les marais, des baies, des vers, des racines, des noix, ouvre les poubelles au bord des maisons et des campings.



Son impact sur l'agriculture en terme de dégâts, plus de 300 000 € sur la Drôme, encore loin du Gard ou de l'Ardèche en population, sa présence au bord des autoroutes, pose des questions sur le type de mesure à prendre pour limiter sa population, malgré les 9 mois de chasse autorisés pour cet espèce et la participation financière des seuls chasseurs à ces coûts .

Des études sont en route pour étudier le cycle de reproduction des femelles mais aussi une stérilisation par voie alimentaire, cela afin de ne pas classer cet animal nuisible.

Une espèce protégée, le loup prend aussi de l'expansion depuis son arrivée d'Italie en 1992 et les attaques sur les troupeaux sont connues, récemment Aouste au pas de Lauzens, le Diois régulièrement ; aperçus de plus en plus dans nos massifs environnants, sa gestion en population, reste sans réponse officielle mais estimée en France autour de 400 et des brouettes..... des petites ou des grosses brouettes ?



Son rôle sur l'équilibre de l'écosystème ne réglera pas celui de la population de sangliers, car il s'est habitué au garde manger des troupeaux, plus facile et accessible que les animaux en forêt.

Le plan loup pour 5 ans qui vient d'être voté par le gouvernement prévoit 40 loups annuels à prélever au national, sur la base de 10% de sa population estimée. Suivant l'avis des écologistes une population de 500 loups doit être établi pour pérenniser l'espèce. Un loup coûte 30 M€ par an à la collectivité, avec 10 000 brebis attaquées en 2016 et +22% de loups estimés. Ah ! cette année-là il y a eu des comptages ??

Désormais les indemnités seraient versées sous condition de protection (patous, enclos).

Comme le Ministère en charge, veut présenter une image de protecteur de la Nature tous azimuts, tout en côtoyant la sphère affairiste, il laisse le pastoralisme sans réponse, alors que les bergers ne demandent pas de vivre avec des indemnités.

Le travail et la formation de beaucoup de jeunes dans ce métier est remis en cause.

L'écosystème a aussi besoin des troupeaux pour exister, comme le grave à bec rouge, sur les 3 Becs.

La fertilité des prairies assurant aussi la présence de beaucoup d'insectes .

Même si les chasseurs volontaires des ACCAS ont été formés, pour, sur ordre du Préfet, participer à des battues de prélèvement loup, il faudra d'abord que les éleveurs soient entendus et que nous les accompagnons dans leur manifestation.

Ne nous opposons pas dans des camps, mais défendons des pratiques communautaires favorisant la qualité de vie au pays.

Pour le Bureau de l'ACCA de Piégros-La Clastre

Le Président Bernard GONDIAN



Point info

Mouvements de terrains et fissures sur les bâtiments

Cet été a été marqué par une sécheresse importante. Outre les restrictions d'eau réglementées par arrêté de Mr Le Préfet, plusieurs habitants ont signalé en mairie un phénomène de fissures sur leur maison d'habitation, ou autre bâtiment, dû principalement au retrait-gonflement des argiles.

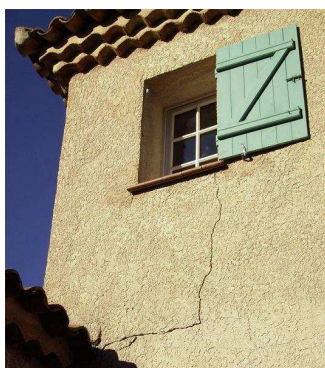
Suite à plusieurs demandes, la mairie a communiqué par voie de presse et d'affichage pour vous informer qu'une campagne de déclarations de ces dégâts était mise en place. Rappelons qu'il était conseillé de faire aussi une déclaration à son assureur.

Une vingtaine de courriers, avec photos à l'appui, ont pu être rassemblés. Ainsi, une demande officielle de reconnaissance de catastrophe naturelle a été formulée auprès de Mr le Préfet de la Drôme.

Cela est la première démarche, afin que les dégâts soient couverts par votre assurance (si votre contrat le permet).

Dès que l'arrêté ministériel sera pris (nous l'espérons), rappelons que chaque propriétaire bénéficiera ensuite d'un délai de 10 jours pour faire parvenir à sa compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts, si cela n'a pas été fait auparavant. Passé ce délai, aucune demande ne sera enregistrée.

Aussi, pour vous aider, les services de la mairie incitent chacun d'entre vous qui ne se serait pas signalé en mairie, de le faire rapidement. Ainsi, dès que la mairie sera prévenue de cet arrêté, un agent vous appellera pour vous en informer, de manière à ce que vous puissiez effectuer les démarches en temps voulu.



Vous avez du mal à évacuer vos encombrants, la CCCPS peut vous aider



La communauté des communes a mis en place un service de collecte des encombrants sur le territoire. Destiné aux personnes de plus de 70 ans ou aux personnes à mobilité réduite, ce ramassage est effectué le jeudi, et cela une fois par mois. Pour cela, vous pouvez téléphoner à la 3CPS au 04 75 40 03 89 afin de fixer un rendez-vous.

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Quelles conditions de collecte ?

Ce sont tous les objets volumineux, provenant d'un usage domestique, qui peuvent être chargés par une ou deux personnes. Nous pouvons ainsi lister :

Les déchets électroménagers : cuisinières, réfrigérateurs, machines à laver, téléviseurs...

Le mobilier d'ameublement : tables, chaises, sommiers, fauteuils...

Les objets divers : vélos, poussettes, jouets, articles de sport, de cuisine...

Le service ne concerne que les objets d'un poids inférieur à 55 Kg par personne (maxi : 2 personnes), et ne dépassant pas 2 m, ou 1,5 m³.

La collecte s'effectue de plain-pied, sans que les agents n'aient à aller les chercher à l'intérieur du logement.

Calendrier des associations - 2018

Association	Date	Animation	Occupation
A. C. C. A.	24-mars	repas des drailles	CRA
	16-juin	fête de l'ACCA	aire sportive extérieur
	29-juin	assemblée générale	C.R.A.
	27-juil.	Permanence permis	Aire sportive ou CRA de 8h00 à 12h00
	31-août	Permanence permis	Aire sportive ou CRA de 8h00 à 12h00
Amicale des Ecoles	3-févr.	Repas choucroute	CRA + salle bleue
	23-juin	Fête des écoles	Aire sportive
	27-sept.	Assemblée Générale	CRA
	24-nov.	loto	Salle polyvalente à Mirabel et Blacons
Basket Piégros-La Clastre	3-4-mars	marché puéricultrice	CRA + salle bleue
	25-mai	Assemblée Générale	CRA
	31-août 1 et 2 sept	Vogue des croulants	C. R. A. + Salle Bleue + R. S. I. + Place
	15-sept.	réboule	CRA + salle bleue
	2-déc.	Marché de Noël + vente Boudins	CRA + salle bleue + Cantine + Place
Club Saint Médard	carnaval	Gouter avec les écoles	CRA
	31-janv.	Assemblée Générale	CRA
	25-mars	Loto	C.R.A. + salle bleue
	27-juin	Repas de clôture	C.R.A. + salle bleue
	3-nov.	Concours de Belote	C.R.A. + salle bleue
	19-déc.	repas de Noël	C.R.A. + salle bleue
	Les mardis	marche à pied	Place de la Fontaine
	les mercredis	divertissements	CRA de 14h00 à 18h00
Commune de Piégros	19-janv.	Vœux du Maire	C.R.A. + salle bleue
	8-mai	Cérémonie du 8 mai	C.R.A.
	11-nov.	Cérémonie du 11 novembre	C.R.A.
Les Potes au feu	19-20-mai	stage théâtre impro	CRA + salle bleue
Les Balcons de la Drôme	10-juin	Les Balcons de la Drôme	C. R. A. + Salle Bleue + Cantine + Place
Musique et Mouvements	28-juin	assemblée générale avec repas	CRA + salle bleue
Saint Julien des 3 Becs	21-mai	pèlerinage à Saint-Médard	(lundi de pentecôte)
Challenge du Val de Drôme	12-mai	Challenge du Val de Drôme	Place de la Fontaine

État Civil - 2017

Ils sont nés



Nina PETITJEAN,
née le 5 février à Montélimar
domiciliée rue du Solaure

Élio ESCANDE,
né le 6 mars à Piégros-La clastre
domicilié rue du Cadran Solaire

Abel SIDI PORTIER,
né le 22 juillet à Piégros-La Clastre
domicilié quartier Blayne

Paul BOUVAT,
né le 5 octobre à Valence
domicilié quartier Les Grandes Bories

Ils nous ont quittés...

René PERRET (65 ans),
le 26 février à Piégros-La Clastre

Odette DEVILLE veuve RAILLON (98 ans),
le 5 mars à Piégros-La Clastre

Catherine UHLMANN (54 ans),
le 9 avril à Valence

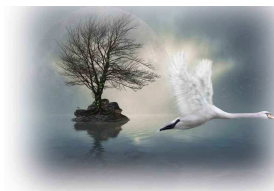
Suzanne DELÈQUE épouse TERRASSE
(89 ans),
le 5 mai à Crest

Andrée DEFAYS veuve BOURDOUXHE
(106 ans),
le 4 novembre à Crest

Gilbert EYMERY (87 ans),
le 11 novembre à Valence

Michel DEDIEU (74 ans),
le 5 décembre à Crest

Claude TERRASSE (79 ans)
le 6 décembre à Crest



Ils se sont dit OUI !

Rosario DI STEFANO et Christelle BAS, le 24 juin

Marc TERRAIL et Frédérique PAYA, le 16 septembre



Retrouvez votre revue municipale en couleur sur le site internet : mairie-piegrosclastre.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Mardi : 14h00 – 17h00 ; Mercredi : 09h00 – 12h00 ; jeudi : 14h00 – 17h00

Vendredi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 18h30

☎ 04.75.40.01.04. / 📠 04.75.40.06.55.

✉ mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr / site internet : www.mairie-piegrosclastre.fr